

**Conseil Municipal du 12 juin 2020**

## **Délibération - Etude des horaires de la médiathèque**

Monsieur CHRISTIN intervient pour préciser qu'il regrette la mise en œuvre de cette étude car il estime que les services municipaux, en interne, auraient pu assurer ces missions. En effet, durant le temps des travaux, puis depuis la réouverture de la structure, les services disposant des compétences nécessaires auraient pu travailler cette thématique. Il regrette de voir se multiplier les études dont l'utilité peut parfois être nuancée.